

DELIBERATION

96 (7.10)

Le 28 novembre 2019, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SCHALK, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 novembre 2019

Présents : Mesdames et Messieurs SCHALK, RIVIERE, VOCANSON, MARTY, DRIOL, DUCREUX, CHAPOT, FABRE, J. BEAL, A. BEAL, BROT, LEVET, ESCOFFIER, LUIRE, GIAUME, BOIS-CARTAL, BOUZINA, KARA, PANGAUD, LAROCHE, JACOB, FESSY, CEYTE, MARRET, SEGUIN, AMBLARD,

Procurations : Madame BRUEL à Monsieur SCHALK, Madame KHEBRARA à Madame RIVIERE, Monsieur RASCLARD à Monsieur PANGAUD,

Secrétaire : Monsieur J. BEAL.

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2020 : budget annexe Parc des Forges

Les obligations relatives au Débat d'Orientations Budgétaires s'appliquent également aux budgets annexes, comme celui du Parc des Forges. Monsieur le Maire rappelle que l'opération portée par l'EPOA sur le site Barriol et Dallièrre, a été prorogée jusqu'au 28 décembre 2019.

Il annonce les prévisions pour 2020 :

- En section de fonctionnement : pas d'inscription.
- En section d'investissement : une enveloppe de 500 000 € de dépenses a été prévue correspondant aux acquisitions foncières du site Barriol et Dallièrre (150 000 €) et à la création d'un parking et d'un parc (travaux estimés à 350 000 €).

Le Conseil Municipal, a entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur les orientations budgétaires 2020 du budget annexe Parc des Forges et en a débattu.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 29 novembre 2019

Le Maire
Jean-Claude SCHALK



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20191129-96-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2019

Affichage : 03/12/2019

Pour l'autorité compétente
par délégation

Jean-Claude SCHALK